

Lord Wellington me parla des élections du congrès : il applaudit à plusieurs choix qui lui semblaient porter le caractère de sagesse qu'il désirait voir présider aux délibérations de l'assemblée nationale.

Par suite de ces conférences, j'avais acquis la certitude que l'intention des grandes puissances n'était pas d'intervenir; mais, cette certitude sera rendue plus grande encore par des déclarations publiques, que par des assurances données dans des conférences intimes, vu la nécessité où sera le cabinet britannique de répéter à la face du peuple et devant l'Europe entière, à l'occasion de la motion de M. Hobhouse, la déclaration qui m'a été faite.

Je crois devoir ajouter qu'ayant appris que les plénipotentiaires des cinq grandes puissances s'étaient réunis en conférence où se discutaient les intérêts de la Belgique, je ne fis aucune démarche auprès de LL. EE., parce que c'eût été sortir des termes de mon mandat.

Les explications dans lesquelles je viens d'entrer auront pour résultat, je l'espère, de rassurer les esprits. J'ajouterai que j'ai rencontré la plus vive sympathie pour notre belle cause parmi les membres les plus distingués de l'opposition anglaise; et je puis assurer à l'assemblée que cette cause trouvera de chauds partisans dans le sein du parlement.

SYLVAIN VAN DE WEYER.

(A. C.)

N° 107.

*Mission à Paris. — Séparation de la Belgique d'avec la Hollande; son indépendance future.*

Rapport fait, dans la séance du 26 décembre 1830, par M. VAN DE WEYER, président du comité diplomatique.

A peine arrivés à Paris, M. Gendebien et moi, nous écrivîmes à M. le comte Sébastiani, ministre des affaires étrangères, en lui envoyant la copie de nos lettres de créance. Le lendemain, nous eûmes l'honneur d'être reçus officiellement, et M. Sébastiani nous tint, relativement à la Belgique, le langage d'une politique franche et généreuse, expression sincère de la vive sympathie de la France pour la situation de notre pays. La reconnaissance de son indépendance, premier et principal objet de notre mission, se traitait, nous dit-il, à la conférence de

Londres; et il attendait une prompt solution à cet égard. En effet, le lendemain, M. le comte Sébastiani, dans une seconde conférence, nous annonça que la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, et son indépendance comme État séparé, étaient établis en principe par les cinq grandes puissances.

Des commissaires belges, envoyés par le gouvernement provisoire, sont attendus à Londres. Ils y traiteront des graves intérêts de notre pays, dans la limite de leurs pouvoirs en rapport avec le gouvernement provisoire et le congrès national.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que la libre navigation de l'Escaut n'est plus une question pour les cinq grandes puissances. Et à cet égard, pour ce qui concerne l'exécution, de la part de la Hollande, des conditions de l'armistice, le congrès national et le pays peuvent avoir la certitude que les puissances agiront selon des principes d'honneur et de dignité.

Le commerce et l'industrie doivent se rassurer : la libéralité qui préside aux négociations politiques animera d'un même esprit les relations commerciales entre les deux pays.

Enfin, messieurs, il y a aujourd'hui quatre mois que la Belgique a commencé sa glorieuse révolution; et après un si court espace de temps, elle se voit, à la suite de l'adhésion du gouvernement provisoire au protocole du 17 novembre, admise dans la grande famille européenne comme puissance indépendante. Un pareil résultat n'a pas besoin de commentaires.

M. le comte Sébastiani nous annonça, dans la même conférence, que nous aurions sous peu l'honneur d'être présentés au roi. Mais l'urgence des affaires me rappelant en Belgique, mon collègue, M. Gendebien, sera auprès de S. M. Louis-Philippe l'interprète de nos sentiments de reconnaissance pour la noble attitude qu'a prise la France dans les intérêts de notre pays.

Reste, pour la Belgique, une question d'un immense intérêt, sur laquelle beaucoup de suppositions étranges ont déjà été faites : je veux parler du choix du prince; à cet égard, le congrès national sent qu'il n'appartient ni au gouvernement provisoire, ni au comité diplomatique de prendre l'initiative; mais ce que l'un et l'autre peuvent et doivent faire, c'est de se mettre en mesure d'éclairer plus tard la détermination du congrès, qui saura, par son choix, concilier tout à la fois les intérêts de l'Europe avec les intérêts, la dignité et l'indépendance de la Belgique.

*Le président du comité diplomatique,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

(A.)